

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 24 septembre 2018

Délibération n° 2018 – 24/09/2018 – 11

*Annexes aux fiches filières relatives aux parcours personnalisés de formation
dans le cadre du dispositif AGIL*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 17 septembre 2018

Après en avoir délibéré

Approuve avec 19 voix pour, 1 refus de prendre part au vote, 1 abstention :

les annexes aux fiches filières relatives aux parcours personnalisés de formation dans le cadre du dispositif AGIL.

Dijon, le 25 septembre 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

P.J. : Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 6 septembre 2018

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Compte rendu - séance du Jeudi 6 septembre 2018

Ouverture de la réunion à 14h05.

1. Informations générales

Jean-Jacques BOUTAUD souhaite une bonne rentrée aux membres de la Commission de la Pédagogie. Il revient sur une information parue cet été au sujet du classement de Shanghai. Il précise que depuis 2014, l'université de Bourgogne est présente dans plusieurs classements internationaux de référence (Leiden, Times Higher Education) valorisant la qualité de sa formation et de sa recherche. Pour la deuxième année consécutive, l'uB figure également dans le classement de Shanghai. Classée en 2017 entre la 701^{ème} et la 800^{ème} place, elle progresse cette année et se situe entre la 601^{ème} et la 700^{ème} place dans le rang mondial sur 17 000 universités.

Publié traditionnellement le 15 août, ce classement compte parmi les palmarès mondiaux des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche les plus réputés.

Spécialisé dans l'analyse du potentiel recherche des établissements, il distingue cette année 1 000 institutions (dont seulement 34 en France) parmi les 17 000 universités répertoriées dans le monde sur la base de 4 critères : qualité de l'enseignement, qualité de l'institution, publications et taille de l'institution.

L'uB figure ainsi parmi les 5% des établissements les mieux classés sur le plan mondial. Seul établissement de la région Bourgogne Franche-Comté présent dans les 1 000 institutions, ce classement vient confirmer la rôle moteur de l'uB pour le développement de l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Bourgogne Franche-Comté.

Il évoque ensuite l'arrêté Licence du 30 juillet 2018 parue au Journal officiel du 7 août 2018 consultable sur Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037291166&categorieLien=id>

Un groupe de travail sur le Référentiel commun des études se tiendra le 10 septembre 2018. Ce sera l'occasion d'évoquer ce nouvel arrêté et de programmer les futures réunions pour préparer l'application de ces dispositions à la rentrée 2019. Il est notamment question de la mise en place du contrat pédagogique de réussite étudiante.

Concernant Parcoursup, les statistiques sont suivies au quotidien par les services grâce aux tableaux de bord.

On comptait un peu moins de 300 étudiants en attente d'une proposition. Mais on n'a en interne que la « vue UB » donc on ne sait pas si ces candidats ont demandé une affectation en BTS par exemple.

Le Rectorat a sollicité l'UB pour une éventuelle augmentation des capacités d'accueil sur certaines filières mais à ce stade, il n'est pas possible de donner suite.

Didier PERRAULT, Chef du SAIO au rectorat, précise qu'à l'échelle de l'académie de Dijon, on compte près de 1500 places vacantes (UB compris). Les filières avec capacités ont rempli leurs « quotas » et seules certaines filières (STAPS, Droit, Sciences de l'Education...) ne sont pas ouvertes en procédure complémentaire.

La procédure normale a pris fin le 5 septembre 2018.

Au sujet des inscriptions administratives des étudiants, elles sont en hausse provisoire de +9,2 % par rapport à l'année précédente à la même date, soit un effectif d'étudiants de 19 164 (+ 1 610 étudiants par rapport au 03/09/2017). Le flux entrant en 1^{ère} année hors CPGE augmente de +8,2 % à la même date.

Au 3 septembre, plus de 50% des étudiants sont inscrits, tous niveaux confondus. Plus des trois-quarts des étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année sont inscrits.

Une Commission relative à la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) sera mise à place à l'UB, conformément à la Loi ORE du 8 mars 2018. Ce point sera abordé en CFVU le 17 septembre et en Conseil d'Administration le 24 septembre 2018.

2. Projets internationaux en lien avec le Pôle International

Bernhard ALTHEIM présente **2 projets** aux membres de la Commission de la Pédagogie.

➤ **1 projet d'échange non diplômant :**

BENIN Université d'Abomey-Calavi (UAC) - UFR Sciences et Techniques / Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) - Abderrahim JOURANI

Il s'agit de la mise en place d'une 3e annexe à l'accord-cadre de coopération avec cette université pour promouvoir la coopération et la mobilité au niveau recherche, niveaux M, D et post-doc.

➤ **1 projet d'échange diplômant :**

MAROC Ecole Supérieure d'Ingénierie en Sciences appliquées (ESISA), Fès - UFR Sciences et Techniques - Nadine CULLOT

C'est un nouvel accord dont l'objectif est d'accueillir et de former des cadres de niveau master, aptes à exercer des fonctions d'ingénieurs dans le secteur de l'informatique.

Il prévoit l'accueil de maximum 6 étudiants marocains par année académique dans l'ensemble des cinq spécialités du Master (M2) mention STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la communication). Il n'y a pas de réciprocité car les étudiants UB ne sont pas reçus au Maroc.

observ
ations

Pas d'observations particulières

3. UFR STAPS : convention relative à un projet de délocalisation de la Licence STAPS à Athènes en collaboration avec le City Unity College (CUC, Grèce)

Lionel CROGNIER, Directeur de l'UFR STAPS et Charalambos PAPAXANTHIS, Directeur du laboratoire CAPS, présentent le dossier en séance. Un diaporama est diffusé en séance, consultable en annexe. Des extraits sont reproduits ci-dessous.

1/ UFR STAPS : stratégie de développement :

Un rappel est tout d'abord fait sur l'offre de formation actuelle à de l'UFR STAPS, qui s'est bien développée depuis quelques années. Cette composante a gagné 700 étudiants en 8 ans. L'offre doit s'étoffer à l'international. Un projet de délocalisation avec la Grèce cadre donc bien avec les objectifs fixés par l'UFR.

2/ Conditions d'accès à l'enseignement supérieur en Grèce :

L'enseignement supérieur en Grèce est public et gratuit mais très sélectif : il existe un 'numerus clausus' pour chaque faculté. A la fin de la terminale, les élèves passent un concours national selon l'orientation qu'ils souhaitent donner à leurs études. Les meilleurs élèves ont accès à la faculté de leur choix ; d'autres sont retenus dans une université éloignée de leur domicile, ce qui impacte sévèrement le budget familial dans une période économique fragile. Une majorité d'étudiants n'a pas accès à l'université.

Cette sélection induit souvent une expatriation. Il faut en effet trouver des solutions et des adaptations à ce système très sélectif. Beaucoup d'élèves font une année blanche pour repasser le concours national (i.e., en dehors du système universitaire ou scolaire).

D'autres élèves quittent la Grèce pour tenter leur chance à l'étranger (un nombre non-négligeable).

2 bis / Contexte : la Loi grecque pour les délocalisations des formations

La loi grecque prévoit que des organismes privés, sous l'égide et l'accréditation du Ministère de l'Education Nationale, puissent délivrer une Licence d'une université étrangère.

Ces établissements nommés « collèges », deviennent, en quelque sorte, des antennes des universités étrangères, des prestataires des services. Les enseignants de ces collèges sont tous accrédités par le Ministère après étude de leurs dossiers.

Chaque programme universitaire, prévu dans une convention entre ces collèges et l'établissement étranger, est étudié et validé par le Ministère.

Les étudiants qui ont obtenu un diplôme avec une université étrangère selon ce système bénéficient des mêmes droits professionnels que les étudiants grecs.

Les accords de délocalisation sont très prisés car ils offrent un niveau d'études élevé et de bonne qualité (avec des universités françaises). Ils permettent aux étudiants de rester près de leur domicile en diminuant les frais de séjour (hébergement) dans une autre ville.

Plusieurs universités françaises ont mis en place un partenariat envisagé (par exemples, Strasbourg : <https://scg.edu.gr> et Paris 13 : <http://www.idef.gr/site/index.php/el/>).

3/ Projet STAPS et CUC (College Unity City)

En mars 2018, le CUC a envoyé une demande de délocalisation d'une formation de Licence STAPS en Grèce. Il est précisé qu'on compte 3 enseignants hellénophones dans l'équipe pédagogique de l'UFR STAPS de Dijon.

Le CUC est un collège privé, avec 22 enseignants et un secrétariat administratif.

Durant plusieurs années (6), le CUC avait eu un accord avec l'UFR STAPS de Strasbourg puis a eu un partenariat avorté avec Lille. La demande est relative à 4 années d'études (L1; L2 EM; L3 EM; L3 ES), avec un début en 2018-2019. Le partenariat concerne 300 étudiants.

Dans le cadre de la préparation du dossier, deux voyages à Athènes ont eu lieu en mai et juin 2018 avec deux enseignants de l'UFR STAPS pour vérifier la qualité du projet, des installations et des équipes pédagogiques du CUC.

Il y a eu des échanges avec le Pôle International (Bernhard ALTHEIM et Bénédicte FORTIER) en juin et fin août, avec Samuel MERCIER, Vice-Président et Muriel HENRY ;

On note le soutien du conseil d'UFR STAPS du 5 juillet 2018 qui a voté à l'unanimité le projet de délocalisation, témoignant de l'intérêt de la communauté STAPS dans son ensemble.

4/ Mise en œuvre :

Il existe une convention de partenariat en 12 articles + 4 annexes, d'une durée d'un an, renouvelable après un bilan.

Le responsable Pédagogique est le Pr. Charalambos PAPAXANTHIS. Un secrétariat administratif sur l'international sera prévu. Pour l'équipe pédagogique UFR STAPS : 12 EC pour an 1 (+ CUC).

4 années d'études (L1, L2 Educ, L3 Educ, L3 Entraînement Sportif), avec 25% des enseignements assurés par Dijon (600 heures).

Les droits d'inscription : uB + CVEC (90 euros) + spécifiques (300 euros).

Langue : Grec, anglais, français (traductrice).

Le contrôle des examens sera assuré par le responsable pédagogique.

Il y aura des échanges d'étudiants à visée pédagogique.

Lionel CROGNIER revient sur le point le plus discuté du projet qui est le fait que les enseignants de l'uB assurent 25% des heures de la Licence délocalisée, soit 600h.

Les pratiques sportives à Athènes peuvent être enseignées par des professeurs grecs sous la supervision de l'équipe pédagogique dijonnaise. Le principe des 50% d'enseignements assurés par l'établissement français doit être adapté compte tenu du contexte et de la nature des modules et des cours. Il y a en effet beaucoup de cours « pratiques » pour les activités sportives. Les délocalisations concernent souvent des Masters avec moins d'heures. Il faut pouvoir tenir compte de ce constat.

Lionel CROGNIER insiste sur le fait qu'il est prévu une première période d'une année pour faire fonctionner la convention. Un bilan sera fait afin de pouvoir décider de continuer ou non. Cela permet de prendre des précautions.

Charalambos PAPAXANTHIS précise que le Ministère grec doit valider le projet. Le lancement du projet pourrait avoir lieu le 15 octobre 2018 si tout est en ordre.

Il rappelle que le LMD n'est pas appliqué en Grèce. Cela explique que les étudiants grecs doivent faire un cursus de 4 ans pour pouvoir présenter un concours d'enseignement.

Il y a un secrétariat administratif compétent à Athènes et avec les droits spécifiques, il est prévu le recrutement d'un contractuel.

Il n'y a pas de projet Erasmus avec les universités grecques car c'est trop compliqué. Seulement quelques étudiants viennent chaque année à l'u B mais pas plus.

L'UFR STAPS est consciente du fait que la langue grecque peut poser problème. Les enseignants hellénophones veilleront à ce que les examens et la notation garantissent l'équité entre les étudiants.

Berhnard ALTHEIM fait un point sur les recommandations faites par Campus France au sujet des diplômes délocalisés. Il est en effet préconisé que 50% des enseignements soient assurés par l'établissement français.

Il est rappelé qu'en raison de la sévère crise économique, l'Université grecque a beaucoup régressé. Cela explique que des solutions alternatives soient recherchées.

Charalambos PAPAXANTHIS insiste sur le fait que le contrôle exercé sur place, à Athènes, par l'équipe pédagogique dijonnaise sera encore plus important que le volume horaire fait.

L'UFR STAPS propose un projet ambitieux et compte sur le soutien de l'Université pour engager cette première année de partenariat.

observ ations	Les observations seront relayées en CFVU
--------------------------	---

4. Charte relative à la césure à l'Université de Bourgogne : actualisation et modifications

La Charte adoptée par l'Université de Bourgogne (suite à la parution d'une circulaire instaurant la césure en juillet 2015) doit être actualisée compte tenu de la publication du Décret n°2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur.

Lien utile :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036927499&categorieLien=id>

La majorité des dispositions de la Charte cadre avec ce que contient le Décret donc il s'agit essentiellement de reprendre les termes exacts du texte réglementaire. Il est en effet rappelé que la césure ne dépendait que de la Circulaire du 22 juillet 2015 depuis sa mise en place.

On note surtout la possibilité d'une césure post-bac, qui n'existait pas jusqu'alors. Les candidats devaient le préciser dans leurs dossiers Parcoursup mais l'information n'a été donnée aux établissements qu'une fois les dossiers étudiés et classés. Pour l'UB, les candidats ont été contactés en juin par mail afin de leur préciser les modalités de dépôt d'une demande de césure et le calendrier de gestion.

Nous comptons une quinzaine de demandes de césure par an, mais de très nombreuses questions sont posées par les étudiants qui sont intéressés par ce dispositif et ne savent pas toujours comment articuler cette période avec leur cursus. Par ailleurs, on constate des dérives dans les demandes, la césure arrivant comme une solution par défaut (pour les non sélectionnés en M1 par exemple).

Peggy CENAC-GUESDON note que la forme épiciène de la Charte a disparu.

Il est précisé que cela sera remis à jour en ce sens pour la CFVU.

Une question est posée sur le lien entre la césure et le nombre d'inscriptions maximum dans un cursus ingénieur. Cela doit pouvoir être prévu sans pénaliser l'étudiant partant en césure.

observ
ations

Les observations seront relayées en CFVU

5. Diplômes d'Université et formations courtes

➤ UMDPC-Santé : création du DU « FORCE »

Evelyne KHOLI présente le projet en séance. Elle rappelle que les avancées de la médecine permettent de diagnostiquer de plus en plus de maladies dont certaines restent à ce jour difficiles à soigner. Les progrès en recherche clinique et fondamentale ont permis le développement à la fois de médicaments et de dispositifs innovants qui, avant d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ou une certification, doivent passer par la réalisation d'une évaluation très rigoureuse selon les Bonnes Pratiques Cliniques (BPC).

La recherche clinique prend donc de plus en plus de place dans les établissements de santé mais également auprès des médecins de ville. La région Bourgogne Franche-Comté ne dispose pas actuellement d'une formation solide sur le plan universitaire pour les attachés et techniciens de recherche clinique (ARC/TEC), les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, internes en médecine ou en pharmacie ...), les ingénieurs de recherche mais également les chercheurs impliqués dans une recherche sur la personne humaine. La licence professionnelle « Technicien d'études cliniques » créée à l'UFR des Sciences de santé en

2011 a fermé en 2014. Il existe par ailleurs une forte demande de formation, que ce soit dans les CHU (Dijon, Besançon) mais également dans les hôpitaux non universitaires pouvant prétendre aux Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation (MERRI). Les promoteurs industriels sont également très demandeurs, au-delà des BPC d'une formation plus complète des différents acteurs impliqués dans l'investigation clinique.

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

o Décrire les missions des différents acteurs de la recherche clinique

o Enoncer les enjeux réglementaires de la recherche

o Expliquer la structuration d'un projet de recherche (de l'idée jusqu'à la valorisation)

o Assister les investigateurs pour organiser et mettre en œuvre les études de recherche clinique conformément aux exigences réglementaires ainsi qu'à celles des promoteurs ayant la responsabilité légale de la recherche qui sera proposée (ARC et TEC)

o Réaliser la mise en place des études auprès des investigateurs, sélectionner les patients à inclure, effectuer les visites de suivi, collecter les données et les contrôler dans le respect des délais, de la réglementation et des bonnes pratiques (ARC)

Toute personne impliquée ou souhaitant s'impliquer dans la recherche sur la personne humaine telle que décrit dans le cadre de la loi Jardé de 2012 (décret d'application 2016) : professionnels de santé, internes, autres publics. Prérequis : minimum Bac+2 dans le cadre d'un cursus scientifique.

72 h d'enseignement en présentiel : 5 sessions de 2 jours consécutifs. 10 jours de formation répartis en 4 modules en présentiel (5 x 2 jours), obligatoires. Un stage (optionnel) pourra être réalisé dans le cadre de cette formation. Descriptif des enseignements :

1. Généralités de la recherche clinique (14h, présentiel). Objectifs : Définir le cadre de la recherche clinique (missions, réglementations, acteurs...)

2. Structuration d'un projet de recherche clinique (28h, présentiel). Objectifs : Maîtriser les étapes nécessaires à l'élaboration d'un projet de recherche : de l'idée à la valorisation

3. Les missions des différents acteurs de la recherche clinique (14h, présentiel). Objectif : Identifier les missions des différents acteurs de la recherche clinique et leurs interactions autour d'un projet.

4. Thérapies innovantes et pharmacie (14h, présentiel). Objectif : Connaître les spécificités concernant les médicaments de thérapie innovante (MTI), dispositifs médicaux ainsi que le rôle de la pharmacie dans les essais cliniques.

Effectifs attendus : 10 par an. Coût : 1300 € de droits pédagogiques.

Evelyne KHOLI précise que les thérapies innovantes coûtent très cher (400 000 € par patient). La France n'a pour le moment pas donné son accord pour le remboursement. Le module n°4 pourra être proposé en module isolé pour la formation continue. L'ouverture est prévue en janvier 2019.

➤ **UMDPC-Santé : changement d'intitulé pour un DU**

Le DU dont l'intitulé actuel est « soins de support » change de libellé pour « soins oncologiques de support ».

➤ **ESPE : création du DU « Professeur de lycée professionnel- pluridisciplinaire »**

Création d'un diplôme universitaire « professeur de lycée professionnel – pluridisciplinaire » à destination des lauréats du concours CAPLP non titulaires d'un master 1 ou déjà titulaires d'un master 2. Ce DU est donc à destination des fonctionnaires stagiaires PLP mi-temps qui ne pourraient pas prétendre à la validation du Master MEEF 2nd degré PLP (ouverture pour la rentrée 2018).

Ce diplôme universitaire se prépare en alternance, l'étudiant fonctionnaire stagiaire ayant une ou plusieurs classes en responsabilité à mi-temps en lycée professionnel ou éventuellement en SEGPA. L'autre partie du temps est consacrée à la formation préparatoire aux métiers de l'enseignement dans les établissements publics de la voie professionnelle. Pour accompagner l'étudiant dans l'entrée dans le métier, cette formation comprend :

o des modules de compléments disciplinaires ;

o des modules interdisciplinaires de pédagogie et de didactique adaptés aux formations de la voie professionnelle ;

o des enseignements sur le numérique éducatif et communicationnel et les langues vivantes ;

o des enseignements du tronc commun des masters MEEF 2nd degré.

Ces modules sont renforcés par des interventions d'enseignants-chercheurs qui présentent des éléments de culture scientifique en lien avec le parcours de professionnalisation. Ces interventions s'appuient sur les acquis des travaux universitaires récents.

Le volume horaire global est de 279 heures. Les modules sont mutualisés avec le M2 MEEF PLP (seules quelques heures du module 1 sont proposées en CM, l'ensemble des autres modules est proposé en TD). Chaque étudiant construira un e-portfolio au cours des modules de formation. Ce document permettra de rendre compte des travaux menés et des compétences acquises.

Didier PERRAULT, Chef du SAIO, rappelle que l'objectif est de pouvoir proposer une formation qualifiante à des lauréats de concours dont le cursus diffère de celui des étudiants « classiques » des Masters MEEF.

➤ **UFR Sciences Humaines : création du DU « Psychologie clinique et psychopathologie des affections somatiques »**

Baptiste LIGNIER, Maître de Conférences en Psychologie clinique et psychopathologie, présente ce projet qui est issu des domaines d'expertise et des thématiques de recherche des membres du groupe de recherche en Psychopathologie clinique et psychothérapies qui appartient au laboratoire Psy-DREPI : Psychologie, dynamiques relationnelles et processus identitaires (EA 7458) au sein de l'Université de Bourgogne. Un axe de recherche de ce laboratoire est consacré à la psychologie médicale avec l'étude des facteurs de vulnérabilité psychique et de protection, associés au développement, maintien ou à la résolution des psychopathologies et des troubles somatiques ainsi que leur rôle dans les réponses aux traitements et prises en charges psychologiques et/ou médicaux. En effet, cet axe thématique propose de développer des projets de recherche à propos des représentations et récits de la maladie, des enjeux relationnels des parcours de soins.

Ces projets de recherche concernent à la fois le sujet adulte et le sujet enfant souffrant de pathologies telles que le cancer, la douleur chronique, les maladies génétiques et neuromusculaires, les maladies neurologiques, etc.

La formation vise à apporter aux praticiens des concepts précis et de haut niveau scientifique à partir de leur pratique clinique institutionnelle, à transmettre des compétences sur la prise en charge et l'évaluation du patient souffrant d'une pathologie somatique, à permettre une réflexion, des échanges et des confrontations autour de la pratique quotidienne en service de soins somatiques et favoriser des échanges et un approfondissement des pratiques cliniques et psychothérapeutiques dans le champ des maladies somatiques afin d'améliorer les dispositifs de soin et d'accueil.

Le DU a pour objectif d'apporter des outils théoriques et méthodologiques à ces questions, d'étudier des concepts précis sur les mécanismes psychopathologiques des affections somatiques. Les cours visent également le partage et la mise en commun d'expériences dans le secteur concerné pour un enrichissement mutuel et réciproque à des fins de compréhension et d'éclairage des situations individuelles et collectives tant du côté des professionnels, des enseignants, des patients et des autres professions.

Anne ROGER du SEFCA précise le montant des frais de formation (montant différent suivant inscription à titre personnel ou prise en charge de la formation dans le cadre de la FTLV) qui devront être acquittés en plus des droits universitaires annuels :

- o Frais de formation avec prise en charge : 2 500 €
- o Frais de formation sans prise en charge : 1 300 €
- o Frais de formation pour les étudiants en fin de cursus universitaire : 800 €

Il sera possible d'ouvrir potentiellement certaines journées de la formation, sous forme d'action courte de formation pour un public extérieur : cout par journée de formation 300 €.

Le DU s'adresse aux psychologues cliniciens détenteurs d'un Master 2 professionnel ou recherche en psychologie clinique. Il peut également, après une étude du dossier, correspondre aux étudiants avancés dans leur cursus de formation (étudiant en Master 2 par exemple dans le cadre de la formation tout au long de la vie). Le nombre d'année d'expérience n'est pas à prendre en compte.

La formation s'adresse à toute personne exerçant une activité professionnelle dans le secteur de la santé avec une activité clinique auprès de patients atteints de pathologies somatiques. Plus particulièrement, elle peut convenir aux professionnels nouvellement recrutés au sein des services de soins généraux. Elle est accessible aux salariés dans le cadre du plan de formation, en congé individuel de formation ou à titre individuel.

Il n'y a pas de concurrence directe au niveau régional. Il existe un diplôme universitaire semblable mais non identique à l'Université de Franche-Comté mais il s'agit d'une formation beaucoup plus spécialisée (Diplôme d'université de psychothérapie analytique et psychopathologies somatiques) qui cible uniquement la psychanalyse et les objectifs thérapeutiques.

La formation a une durée totale de 120h, plus une journée de soutenance de 6h, soit 126h au total. La formation est organisée à raison d'une session annuelle. Chaque module comprend 12 heures d'enseignements, se découpe sur quatre demi-journées d'enseignement et correspond soit à une mission spécifique du psychologue, soit à une pathologie somatique précise.

Il s'agit de pouvoir donner des outils *via* ce DU à des jeunes psychologues diplômés. Il y a un lien important avec le CHU Dijon et le collège des psychologues du CHU.

Il faut au moins une dizaine d'inscrits pour que le seuil de rentabilité soit atteint.

observ ations	Pas d' observations particulières
--------------------------	--

➤ **UFR Langues et Communication : création du DU « Mandarin »**

Jean-Jacques BOUTAUD précise que le projet est né d'une concertation entre l'UFR Langues et Communication et le Rectorat (via l'IPR de Chinois responsable de notre académie et la conseillère en formation continue du rectorat de Dijon), de la constatation de la demande d'un enseignement du chinois dans certaines composantes (Ex IAE) et d'une forte demande au Centre des Langues.

Il se justifie par l'existence d'un vivier de lycéens ayant étudié le chinois (mandarin) dans l'Académie de Bourgogne : une centaine de lycéens en juin 2018 en terminale et 786 sinisants (collèges et lycées, public et privé) dans l'académie de Dijon en 2017-2018.

Le DU pourrait se décliner sur deux années : l'accès au DU se fait après une année d'initiation (ou deux selon le niveau de l'étudiant).

Les quatre semestres de ce DU seraient organisés pédagogiquement de la même façon, avec des cours visant les compétences de compréhension et expression orales ainsi que la compréhension et l'expression écrites.

Ce DU vise à Offrir à tous les étudiants de l'UB ou à un public extérieur (éventuellement en formation continue) la possibilité de s'initier au chinois (pratique de l'oral et de l'écrit) à un niveau initiation ou à un niveau intermédiaire ou avancé avec l'obtention d'un diplôme et à préparer une mobilité étudiante ou professionnelle.

Le niveau acquis permettra d'envisager la passation d'une certification (type DCL = en cours d'implantation dans l'académie de Bourgogne). « Le diplôme de compétence en langue (DCL) est un diplôme national professionnel créé spécialement pour les adultes. Il répond aux besoins du monde économique. Son originalité : évaluer les compétences langagières dans une situation proche de la réalité de travail. En fonction de leur performance, les candidats obtiennent le diplôme avec la mention d'un des niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ».

Le Diplôme d'Université de chinois (mandarin) se décline en deux années. L'étudiant s'inscrit en année 1 ou en année 2 selon son niveau. Des passerelles sont possibles entre le cursus sans certification et le DU. Il permet l'acquisition de compétences en langue vivante ; il est proposé aux personnes (étudiants et ou salariés/professionnels) souhaitant obtenir un diplôme attestant de leurs connaissances linguistiques en chinois (niveau A2-B1 au terme des trois années de formation). Il représente un complément de formation pour faciliter l'entrée dans la vie active, faire évoluer une carrière professionnelle, préparer une mobilité à l'étranger, dans un pays de l'aire sinophone. Il vise la réactivation de connaissances et la poursuite de l'acquisition de compétences nécessaires pour communiquer en chinois dans des situations de la vie quotidienne ou professionnelle.

Il n'existe pas de formation comparable en Bourgogne-Franche-Comté. A l'uB, il existe une offre à l'ESIREM et au Centre des Langues et des Cultures pour Tous.

Il y aura 22h TD par semestre + module en autoformation.

Année 1= 11hTD d'Expression orale + 11hTD expression écrite + 11 heures autoformation par semestre

Année 2= 11hTD d'Expression orale + 11hTD expression écrite + 11 heures autoformation par semestre

Rentabilité à partir de 12 étudiants (calcul pour 10 UB+2 Hors UB non FC) : 2600€

Frais d'inscription : 180 euros étudiants UB (gratuit pour les boursiers, sauf si le DU est l'inscription principale)

400 euros hors UB ; 3500 euros FC.

Si le seuil de 12 étudiants n'est pas atteint, l'UFR Langues et Communication devra compenser.

observations	Les observations seront transmises en CFVU
---------------------	---

6. Diplômes nationaux

➤ Composantes : demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2018

Jean-Jacques BOUTAUD précise que le tableau recense l'ensemble des demandes transmises par les composantes et qui sont passées en amont par leurs conseils ou sont en passe de l'être. Il y a eu 2 tableaux envoyés. En majorité les modifications sont de nature assez formelle.

Peggy CENAC-GUESDON déplore le fait que ces modifications arrivent encore au mois de septembre alors que les étudiants sont déjà inscrits et ont donc réglé des droits correspondants à une certaine fiche filière qui sera donc potentiellement modifiée alors que les cours auront commencé.

De nombreuses modifications ont été validées en juin dernier mais cela n'a pas suffi. Pour la rentrée 2019, la dernière CFVU aura lieu le 26 juin 2019. On espère donc qu'un maximum de modifications passera en temps utile.

Il est rappelé que l'article L613-1 du Code de l'Éducation prévoit qu'« elles [...les modalités de contrôle des connaissances...] doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année », qui permet une dernière adoption sur le mois de septembre. Les fiches filières dans leur ensemble formalisent le contrat pédagogique entre l'étudiant et l'uB. Il convient qu'il soit stabilisé au plus tôt, afin que les droits et devoirs respectifs soient clairement connus et appliqués.

Le fait que les composantes fassent leur maximum pour bien transmettre ces modifications est souligné. Il est aussi rappelé que le suivi des fiches filières par la cellule Apogée est essentiel afin que la modélisation corresponde aux votes des conseils et que l'on ne se retrouve pas avec des erreurs impactant notamment la gestion des étudiants et des procès-verbaux de Jurys.

obser vation	Les observations seront relayées en CFVU
-------------------------	---

➤ **Création d'un parcours « Smart cities » au sein de la mention de Master AES**

Vincent THOMAS, Directeur de l'UFR DSEP, présente le projet aux membres de la CP. Il précise qu'il est le Président de la Chaire d'entreprise créée au sein de l'UFR, dont le budget est de 95 000€ sur trois ans.

Le contexte de création est précisé dans la fiche filière. Chaque nouveau projet d'aménagement urbain, qu'il concerne un bâtiment ou un ensemble immobilier, un quartier ou une ville, pose désormais la question des données et de leur gouvernance. Les données, publiques et privées, deviennent un matériau qui, bien qu'immatériel, fait partie intégrante de ces projets aux stades de leur conception, de leur réalisation, de leur exploitation et de leur maintenance. Le Master vise à former les cadres maîtrisant des compétences à la fois techniques, juridiques, économiques, éthiques et politiques relatives à la Smart City et à la Gouvernance des données.

Les acteurs des Smart Cities peinent à recruter des cadres bénéficiant de compétences à la fois techniques, juridiques, économiques, éthiques et politiques solides, faute de formation supérieure adaptée ; les diplômés pourront donc répondre à cette demande en intégrant les collectivités locales se transformant en Smart Cities, ainsi que les entreprises prestataires de ces villes et métropoles, aussi bien dans les services techniques (BTP, énergie, transport, réseaux numériques...) que dans les services supports (RH, juridique, finance, administration, informatique...).

Les compétences acquises à l'issue de la formation sont par nature pluridisciplinaires et transversales ; il s'agit d'acquérir des savoirs et des savoir-faire en informatique, en droit, en économie, en gestion, en

science politique et sur l'éthique appliqués à la problématique de la Smart City et de la gouvernance des données.

L'année de formation s'adresse à un public diversifié (juristes, économistes, ingénieurs, informaticiens, gestionnaires, spécialistes de ressources humaines, financiers...) cherchant à acquérir des compétences informatiques, juridiques, économiques en matière de traitement des données privées et publiques dans le contexte de la ville connectée, en vue de conduire la transformation numérique de la ville en Smart city, maîtriser le statut juridique des données, concevoir les contrats de la smart city, gérer son organisation et son développement économiques, appréhender la citoyenneté numérique et la dimension éthique de la Smart city.

L'objectif est vraiment d'ajouter une compétence particulière à des cadres qui seront capables de mettre en œuvre des process. Ce Master 2 peut également être un vivier pour des chercheurs dans ce domaine.

Il y a 5 UE au premier semestre et une UE professionnalisante au semestre 2. L'éthique est importante donc cela est prévu dans l'UE 5.

Ce Master 2 sera ouvert en formation initiale et continue. Dans le cadre du semestre 2, l'organisation d'un colloque sera possible s'il y a suffisamment d'étudiants. La première promotion commencera les cours en janvier 2019 et la rentrée normale aura lieu en septembre 2019

C'est un levier important pour la Chaire entreprise.

Peggy CENAC-GUESDON note le fait qu'il serait intéressant d'avoir des mutualisations avec l'offre existante à l'UB concernant notamment les Big Data.

Cela est en effet tout à fait envisageable. Par ailleurs, on peut imaginer que les étudiants candidatent sur des appels à projets lancés par des grandes structures comme Dijon métropole.

Muriel HENRY demande si le fait que les stagiaires de formation continue soient dispensés de stage dans le cadre de l'UE unique du semestre 2 FC ne pose pas un problème d'équité entre les étudiants.

Vincent THOMAS indique que cette disposition n'est pas rare dans le cadre de la formation continue et que cette organisation ne devrait pas poser de problème compte tenu des modules suivis et des profils des stagiaires de la formation continue.

obser
vation

Les observations seront relayées en CFVU

7. Dispositif AGIL : annexes aux fiches filières relatives aux parcours personnalisés de formation et contrats d'études

Jean-Jacques BOUTAUD précise le dossier en séance. Une réunion a eu lieu mardi 5 septembre 2018 avec les référents AGIL des composantes.

Sont présentées ici les annexes formalisées des fiches filières concernées par ce dispositif ainsi que les contrats d'études correspondants.

On recense un contingent d'environ 320 candidats ayant répondu « oui définitif » à l'Ub. Il s'agira de voir quelle organisation est possible dans les composantes. Il y a par exemple 1 seule candidate en Lettres donc il faudra trouver un groupe auquel la rattacher.

La rentrée spécifique pour ces modules de remédiation ne pourra se faire que le 17 septembre 2018 au mieux

Il y a des modules sur lesquels on n'a pas de marge et qu'il faut organiser de manière pertinente afin qu'ils soient efficaces (module orientation par exemple).

Il y aura bien des référents enseignants mais l'idée d'avoir un tuteur étudiant n'aboutira finalement pas car c'est trop compliqué à mettre en place.

Peggy CENAC-GUESDON relève le fait qu'il n'existe pas de parcours spécifiques Mathématique-Physique ce qui est étonnant compte tenu de l'organisation de la L1 en portail. La question sera posée à Christelle SEREE-CHAUSSINAND et au référent de l'UFR Sciences et Techniques (Sabir JACQUIR).

obs er v a t i o n	Les observations seront relayées en CFVU
---	---

8. Conventions pédagogiques

➤ Conventions relative au Diplôme nationale MADE (métiers d'art et du design)

Jean-Jacques BOUTAUD précise les éléments de contexte.

Un manque de lisibilité de l'offre de formation de la filière a été constaté induisant la nécessité de renforcer les passerelles entre MEN/MESRI et ministère de la culture, universités et écoles.

Cela se passe de plus dans un contexte en mouvement avec la restructuration récente de l'offre de formation du ministère de la culture (DNA, DNSEP aux grades de licence et de master). 13 académies sont concernées pour la rentrée 2018, dont celles de Dijon et Besançon. Les étudiants concernés engageront un cursus avec des référentiels ayant évolué afin d'inclure des enseignements universitaires et se verront délivrer in fine un grade de Licence (première promotion en 2021).

Dans l'académie de Dijon, 3 lycées sont concernés :

- lycée du design (Art Graphique et Design) de Nevers qui a déjà des échanges avec l'ESPE et l'ISAT Nevers ;
- lycée de la céramique (Métiers d'art de la Céramique) de Longchamp, qui est en contact avec l'ICB, l'UFR Sciences et Techniques et l'ESIREM ;
- lycée Autun (métier art restauration objets/meubles anciens), qui se tournera vers l'ENSAM Cluny.

L'Arrêté du 18 mai 2018 relatif au diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) impose l'universitarisation, et donc l'inscription des étudiants à l'université (à taux zéro). Dans ce cadre, le seul engagement de l'uB sera de formaliser les échanges déjà existants avec les lycées à travers la convention type. Il y aura donc une possibilité de poursuite d'études dans des formations de niveau Master pour les futurs diplômés (grade de Licence).

Ce qui change	Ce qui ne change pas
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un nouveau diplôme - Mise en extinction progressive des anciens diplômes et formations - Rapprochement métiers d'art et design - 180 ects - Grade licence - Niveau 2 RNCP - Carte des formations - « Accréditation » nationale - Conventonnement établissements/EPSCP - Intervention d'enseignants-chercheurs - Contrôle continu - Session de rattrapage - Ouvert à tous les bacheliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Certificateur reste le recteur - Mêmes opérateurs (lycées) - Corps et statuts des enseignants (professeurs du secondaire) - Moyens constants - Conservation du DMA - Recrutement sélectif des étudiants - ...

observation	Les observations seront relayées en CFVU
--------------------	---

- Convention cadre d'objectifs avec l'Ecole Supérieure de Musique Bourgogne Franche-Comté

Pierre ANCET, Vice-Président délégué à la Culture, a transmis les éléments d'analyse suivants. L'ESM BFC (Ecole Supérieure de Musique Bourgogne Franche-Comté) est une structure associative dont les locaux se trouvent sur le site Chabot-Charny.

Les diplômes d'Etat délivrés par l'ESM (le Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien –DNSPM- et le diplôme d'Etat de professeur de musique -DE) n'entrent pas en concurrence avec les diplômes de l'Université de Bourgogne, mais permettent au contraire une complémentarité puisque l'obtention de la Licence de Pratique musicale spécialisée au sein du Département de Musicologie de l'uB est obtenue en même temps que le DNSPM. Tous les étudiants de l'ESM sont aussi inscrits comme étudiants à l'uB.

Cette complémentarité se retrouve pour le Master Musicologie parcours « optimisation de la performance experte »

La mutualisation des moyens, des enseignements, des salles de cours insonorisées et équipées d'instruments est un avantage pour l'uB : sans cette mutualisation il aurait été très difficile par le passé de maintenir un département de musicologie à Chabot - Charny.

Les retours des collègues à propos de cette collaboration sont très positifs, et la signature de cette convention cadre d'objectifs permettrait de poursuivre cette collaboration dans l'avenir.

observations	Pas d' observations particulières
---------------------	--

- Avenant à la convention entre l'UFR DSEP et l'IEP Paris (Sciences Po Paris)

Vincent THOMAS présente cet avenant à une convention de longue date avec Sciences Po Paris. Une partie des enseignements est faite à l'UFR DSEP et une autre à Sciences Po.

Le projet d'avenant réagit à l'évolution de la maquette pédagogique de la 2ème année du Collège universitaire de Sciences Po qui prend effet à la rentrée 2018. En effet, sur un total de 19 équivalences qui ont été fixées par l'annexe de septembre 2017 (suite à la réforme de la maquette à l'Université et de la 1ère année à Sciences Po), une équivalence n'est désormais plus possible, du fait de la disparition, dans la maquette de la 2ème année de Sciences Po, du module obligatoire « Histoire juridique des Etats ».

Compte tenu de la charge globale des étudiants concernés, il semble essentiel de maintenir l'équilibre de la maquette fixée par l'annexe de septembre 2017, à savoir préserver une équivalence pour le module « Histoire de la construction de l'Etat » (30h de CM et 10,5 de TD).

L'avenant détaille les modalités de suivi des enseignements afin que les équivalences soient trouvées.

On compte 5 à 6 étudiants chaque année qui engagent un double cursus Sciences Po – Licence de Droit. Ils ne peuvent valider que s'ils présentent certaines matières à l'UFR Droit. On note 100% de réussite.

obs er vatio	Pas d' observations particulières
-----------------------------	--

La séance est levée à 16h30.

Le Vice-Président de la CFVU

validé

Jean-Jacques BOUTAUD